

106.° Département de l'ESCAUT , formé de la partie Ouest de la Belgique.

Etendus, 76 myriamètres, ou 153 lieues $\frac{1}{2}$ carrées.

GAND, chef-lieu; Oudonarde; L'Ecluse; Ysendick; Saas-de-Gand; Grammont.

Popul. 578,550. Il envoie 13 députés.

107.° Département des DEUX-NETHES , formé de la partie Nord-Ouest de la Belgique.

Etendue, 71 myriamètres, ou 143 lieues $\frac{1}{2}$ carrées.

ANVERS, chef-lieu; Malines; Liévro: Turnhout; Duffel.

Popul. 253,981. Il envoie 6 députés.

108.° Département de la DYLE , formé de la partie centrale de la Belgique.

Etendue, 92 myriamètres, ou 184 lieues carrées.

BRUXELLES, chef-lieu: Nivelles; Tirlemont; Louvain; Diest; Villvorde.

Popul. 389,789. Il envoie 9 députés.

109.° Département de la MEUSE INFÉRIEURE , formé de la Flandre Hollandaise et d'une partie du pays de Liège.

Divisé en 30 cantons.

Etendue, 95 myriamètres, ou 190 lieues $\frac{1}{2}$ carrées.

MAESTRICHT, chef-lieu: Ruremonde; Saint-Tron; Tongres; Venloo; Hasselt.

Popul. 216,566. Il envoie 5 députés.

110.° Département de l'OURTHE , formé du pays de Liège et du Limbourg.

Divisé en 36 cantons.

Etendue, 106 myriamètres, ou 213 lieues $\frac{2}{3}$ carrées.

LIEGE, chef-lieu: Verviers; Hui; Malmédy; Limbourg; Spa.

Popul. 310,444. Il envoie 7 députés.